## Quels critères de radioprotection pour un stockage de déchets radioactifs en formation géologique profonde?

Congrès national de la SFRP, Angers

L. Vaillant, C. Croteau, T. Schneider



#### Contexte

- Publication en février 2008 du Guide de sûreté relatif au stockage définitif de déchets radioactifs en formation géologique profonde.
- Réflexion sur le caractère acceptable des critères de radioprotection dans le cadre d'un sous groupe du Groupe Permanent déchets de l'ASN :
  - Intérêt de la dose collective ?
  - Contrôle passif versus libération ?
  - Adéquation avec les recommandations des organismes nationaux ?
  - ...



## **Objectifs**

- Demande au CEPN de contribuer à la réflexion sur les critères retenus pour l'évaluation de l'acceptabilité, du point de vue de la radioprotection, d'une installation de stockage de déchets radioactifs en formation géologique profonde.
- Démarche axée sur deux volets :
  - Analyse bibliographique :
    - Publications de la CIPR,
    - Publications de l'AIEA,
    - Publications de l'AEN/OCDE.
  - Entretiens avec des experts français (IRSN, CEA, ANDRA), belges (AFCN, ONDRAF) et anglais (HPA).



## Rappel

- Objectifs de l'installation (IAEA Safety Standards, Geological Disposal of Radioactive Waste, No WS-R-4, 2006) :
  - Contenir les déchets,
  - Isoler les déchets de la biosphère et réduire la probabilité d'occurrence d'un contact entre l'homme et les déchets,
  - Limiter, réduire et retarder la migration des radionucléides vers la biosphère,
  - S'assurer que le flux de radionucléides vers la biosphère est suffisamment faible pour que l'impact radiologique soit jugé acceptable.



#### Recommandations de la CIPR

- CIPR 77 : Politique en matière de protection radiologique pour le stockage de déchets radioactifs :
  - Notion d'exposition potentielle traduisant les incertitudes liées à la dimension temporelle considérée.
  - Expositions potentielles liées au stockage géologique découlent d'une stratégie de concentration/confinement visant à réduire les expositions normales liées aux rejets des installations (distinct d'un processus de libération).
  - Contrainte de dose efficace de 0,3 mSv par an pour un individu du groupe critique.
  - Utilisation de la dose collective « délicate ».



#### Recommandations de la CIPR

- CIPR 81 : Recommandations en matière de radioprotection à appliquer au stockage de déchets radioactifs solides à vie longue :
  - Démarche d'optimisation avec une contrainte de dose efficace de 0,3 mSv par an comme pour les installations actuelles (équité intergénérationnelle).
  - Approche qualitative (flexibilité) plutôt que quantitative (rigidité).
  - Intrusion : minimisation de la probabilité d'occurrence par la mise en place de mécanismes institutionnels de mémoire et de surveillance et par conception de l'installation.
  - Dose collective :
    - Individus potentiellement exposées,
    - Pas d'évaluation du détriment sanitaire,
    - Comparaison d'options techniques.



#### Les recommandations de la CIPR 103

- Comment adapter les concepts définis dans la publication 103 de la CIPR au cas d'une installation de stockage géologique ?
- Rappel CIPR 103 :
  - Optimisation des expositions : pilier du système de radioprotection.
  - Distinction :
    - Situations planifiées,
    - Situations existantes,
    - Situations d'urgence.
  - Optimisation sous contrainte (situation d'exposition planifiée) ou avec un niveau de référence (situation d'exposition existante ou d'urgence).



## Les recommandations de la CIPR 103

Contraintes et niveaux de référence (dose efficace en mSv)	Caractéristiques de la situation d'exposition
20 à 100 mSv	Situations où des individus sont exposées à des sources non contrôlables. Actions pour réduire des doses fortement contraignantes. Expositions contrôlées par actions sur les voies d'exposition et non sur la source
1 à 20 mSv	Individus exposés reçoivent généralement un bénéfice de la situation d'exposition. Expositions contrôlées à la source et actions sur les voies d'exposition
Moins de 1 mSv	Individus exposés ne reçoivent pas/peu de bénéfice de la situation d'exposition qui apporte un bénéfice à la société en général. Expositions contrôlées par action sur la source. Mesures de protection planifiées à l'avance.
	9



## **Analyse**

- Stockage géologique s'inscrit dans un choix stratégique pour la gestion des effluents du cycle électronucléaire (concentration/rétention).
- Evaluation de la dose efficace pour les expositions potentielles résultant du rejet différé de certains radionucléides : indicateur de gestion à la conception visant à aider à la sélection d'un concept de stockage aussi robuste que possible.
- Phase de conception : maîtrise du concept et planification des mesures visant à réduire au maximum l'exposition potentielle de la population : similitude avec situation d'exposition planifiée au sens de la CIPR 103.



## **Analyse**

- REX international (Réglementation de la sûreté à long terme du stockage géologique, AEN/OCDE, 2008) : critère de dose efficace de l'ordre de 0,1 à 0,3 mSv par an :
  - Cohérence avec le critère français,
  - Cohérence avec la proposition de la plage de doses pour une situation d'exposition planifiée.
- Cas des situations altérées :
  - Pertinence d'une approche déterministe et non probabiliste,
  - Intérêt d'une gestion de ce type de situation en agissant sur les paramètres de conception.



# Intérêt d'indicateurs complémentaires à la dose efficace

- Intérêt de l'utilisation de la dose collective limité.
- Intérêt de l'utilisation de la dose équivalente à un organe :
  - Pertinent dans le cas de l'iode 129 et de la thyroïde,
  - Nécessité d'utiliser une modélisation dédiée.
- Flux de radionucléides (OCDE/AEN) :
  - Evaluation de la robustesse du concept dans son ensemble ou des différentes barrières : complémentaire à la radioprotection,
  - Nécessité de disposer de valeurs de référence.
- Analogues naturels : intérêt pour le très long terme (point final de l'évaluation) pour juger de l'activité résiduelle.